

LES LIGNAGES DE BRUXELLES

BULLETIN
DE L'ASSOCIATION DES DESCENDANTS DES LIGNAGES DE BRUXELLES
a.s.b.l.

1964 — 3^e Année Prix au numéro : 15 frs — Abonnement annuel : 75 frs
Compte Chèque Postal 605.17 Association des Lignages N° 17 et 18

Siège social : Maison de Bellone — Bruxelles.
Secrétariat et Trésorerie : 23, Chemin d'Hoogvorst — Tervuren.
Secrétariat et rédaction du Bulletin : 65, Chaussée de Malines — Sterrebeek.

LES ARMES DES LIGNAGES DE BRUXELLES ET DES SEPT FAMILLES DE LOUVAIN ET D'ANVERS

Vous pouvez voir ici, réduite aux proportions de notre bulletin, la reproduction d'une gravure qui se trouve dans le manuscrit II 1173, f° 48, de la Bibliothèque Royale (Section des manuscrits) ¹.

Le portrait et les armoiries de Marie-Elisabeth, Archiduchesse d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas ² sont entourés des écus des sept lignages de Bruxelles et de ceux de sept familles de Louvain et de sept familles d'Anvers.

¹ Monsieur H.C. van Parys a eu l'amabilité de nous faire parvenir à ce sujet la note suivante :

Identification de la gravure : la gravure reproduite ci-contre est extraite d'un armorial figuré, gravé par cet artiste et dont elle forme le frontispice. Cet armorial contient neuf planches et porte la date de 1738. Il contient les armoiries des familles ayant fait l'objet d'anoblissement, de concession de titres ou admises dans l'ordre de la Toison d'Or entre 1709 et dans le dernier état des planches 1740. Cet armorial a été étudié par J.C. de Brouwere, dans le *Recueil III* de l'Office généalogique et héraldique de Belgique, pp. 95-106, sous le titre : « Un armorial gravé en 1738 ». Nous devons à M. P.E. Claessens, le très érudit secrétaire général du « Service de Centralisation des Recherches généalogiques et démographiques de Belgique » (S.C.G.D.) l'identification de la gravure ici reproduite.

² Marie-Elisabeth d'Autriche, fille de Léopold I^{er}, sœur de Charles VI, remplaça, dans les Pays-Bas, le marquis de Prié. Elle y fut gouvernante de 1725 à 1741, date où elle mourut au château de Mariemont. Elle fut inhumée dans la chapelle du Saint-Sacrement à l'église Sainte-Gudule.

Elle avait 45 ans lorsqu'elle revêtit sa charge. C'était une femme intelligente, laide, célibataire, très altière envers la noblesse, extrêmement dévote et hostile au jansénisme. Elle gouverna nos provinces avec une grande indépendance d'allures mais avec une parfaite équité. (*Histoire de Belgique*, par Frans van Kalken, 1944, p. 381.)

Quoique les armes de nos lignages soient très connues, soucieux d'être complet, nous les blasonnons ici en même temps que les autres³.

Au sujet de ces dernières auxquelles l'attribution de la qualité de lignagères est en grande partie fantaisiste, nous sommes heureux de pouvoir donner ici, à titre de complément, les notes que Monsieur H.C. van Parys a bien voulu puiser dans son abondante documentation. Nous l'en remercions bien vivement.

BRUXELLES

- Serhuyghs* : d'azur à trois fleurs de lis au pied coupé d'argent.
Serroelofs : de gueules à neuf billettes d'argent rangées 4, 3, 2.
Sleeus : de gueules au lion d'argent (d'après Rietstap : armé et lampassé d'or?).
Sweerts : parti-émanché d'une demi-pièce et de quatre entières d'argent et de gueules.
Steenweghe : de gueules à cinq coquilles d'argent rangées en croix.
Coudenberg : de gueules à trois tours d'argent ajourées du champ, ouvertes d'azur.
Rodenbeke : d'argent à la bande ondée de gueules.

LOUVAIN

- Uytenlimingen* : d'or à trois pals d'azur, au chef de gueules.
van Calster : d'or au sautoir engrelé de gueules.
van Redingen : d'argent à la fasce de gueules, au lion brochant de sable (ou d'azur, selon De Raadt) naissant sur la dite fasce.
van Steen : de gueules (d'or, selon De Raadt) au sautoir échiqueté de deux tires d'argent et de sable.
Verusalem : de gueules à trois macles d'argent.
Gielis : de sinople (de gueules, selon De Raadt) au chef d'argent chargé de trois maillets penchés de gueules (de sable, selon De Raadt).
van Rode : d'argent à trois fleurs de lis au pied coupé de gueules.

³ Plusieurs familles brabançonnnes descendant par les femmes de celles de Louvain, ont inclus dans leurs armes celles de leur ascendance féminine ou les ont adoptées en les brisant, c'est-à-dire soit en changeant leurs couleurs soit en chargeant l'écu d'un meuble supplémentaire.

Les familles van Redingen et Utterlimingen notamment, se retrouvent souvent dans les tableaux de quartiers et dans les armes de certaines familles patriennes de Bruxelles.

ANVERS

Wilmaers : de sable à la bande échiquetée de deux tires d'argent et de gueules, accompagnée de deux quintefeuilles d'argent.

Volkaers : de gueules à la fasce échiquetée de deux tires de quatre points d'argent et de sable.

Hoboken : de sable à la fasce échiquetée de deux tires de quatre points d'argent et de gueules.

Bode : d'argent à la fasce échiquetée de deux tires de quatre points d'or et de gueules.

Aleyns : de gueules à la fasce échiquetée de deux tires de quatre points d'argent et de sable (d'or et d'azur, selon De Raadt).

Spapen : de sinople à la fasce échiquetée de deux tires de quatre points d'argent et de gueules.

Impegem : d'azur à la fasce échiquetée de deux tires de quatre points d'or et de gueules (d'argent et de gueules, selon De Raadt) ⁴.

D^r SPELKENS

⁴ L. BISSCHOPS, dans « Sceaux Anversois du XIII^e siècle », extrait de *Bijdragen tot de geschiedenis, bijzonderlijk van het aloude Hertogdom van Brabant* (date non indiquée, postérieure à 1911), décrit de nombreux sceaux recueillis dans les archives de la cathédrale d'Anvers, par Louis Theunissens (1833-1911) qui fut trésorier de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique.

On peut se rendre compte, d'après ce travail, que l'écu à la fasce échiquetée est extrêmement ancien et très répandu.

Il était déjà porté au XIII^e siècle par plusieurs familles et même par d'autres que celles mentionnées ci-dessus comme appartenant aux prétendues sept familles patriciennes d'Anvers.

On trouve :

Guillaume Willemar (Wilmaers), échevin, scelle en 1276 (signalé par De Raadt, *Sceaux armoriés*).

Jan Bode, échevin, scelle en 1295 (signalé par De Raadt).

Jan Aleyn (signalé par De Raadt), scelle en 1284. En 1261 et 1263 on le rencontre parmi les échevins de la ville.

Walterus Volkaert, chevalier, seigneur de Cantecroy, sous Mortsel, ecoutète d'Anvers vers 1281, scelle en 1287 (signalé par De Raadt).

Philippe de Brule, échevin en 1264, 1270, 1272, porte le même écu avec, sur le tout un filet en barre (marque de bâtardise).

Guillaume van der Straeten (cité par De Raadt), échevin, 1259-60-61 70-76, scelle en 1273.

NOTES SUR LES LIGNAGES DE LOUVAIN

À la mort du duc de Brabant Henri III, en 1261, le patriciat de Louvain apparaît divisé en deux groupes familiaux, les Colneren et les Blankaerden.

« Cent ans plus tard, en 1360, le patriciat se trouva toujours partagé entre les deux lignages des Colneren et des Blankaerden. La réforme de Coutereel prévoit, en effet, que sur les quatre places d'échevins, deux devaient être réservées à chacune des deux familles et que sur les onze places de jurés patriciens, six écherront en partage aux Colneren (...) et cinq aux Blankaerden.

» Dans le dernier quart du XIV^e siècle, des dissensions éclatèrent entre deux autres lignages, celui des van der Calsteren et celui des de Swerteren (...)

» À partir de ce moment, il semble donc qu'il y ait eu quatre groupements dans les lignages louvanistes. Disons tout de suite que, lorsqu'au milieu du XVI^e siècle, Divaeus composa ses *Rerum Lovaniensium libri*, il ne trouva que quatre lignages, comme à la fin du XIV^e siècle. Le brave chroniqueur dut faire de sérieux efforts pour grouper le patriciat louvaniste en autant de lignages qu'à Bruxelles où l'on en rencontrait sept depuis le XIII^e siècle.

» Il n'est pas impossible qu'à partir du jour où l'on ne réserve plus au patriciat définitivement que quatre places d'échevin, moment qui coïncide avec l'apparition des quatre groupements de lignages susdits, on ait eu en vue d'accorder une place à chacun de ces quatre groupements, tout comme en 1360, on en avait réservé deux à chacun des lignages des Colneren et des Blankaerden. Mais ce nouveau partage ne se trouve pas comme le premier, consigné dans les textes.

» On ne peut faire, à ce sujet, qu'une conjecture assez vraisemblable. Disons encore que, lorsque les sept lignages sont constitués au XVI^e siècle, on ne trouve plus à leur tête qu'un seul des anciens lignages, celui des van der Calsteren. Les trois autres existent encore en tant que familles patriciennes, mais elles sont englobées dans des familles plus puissantes qui continuent à grouper sous leurs noms tous les Hommes de Saint-Pierre, jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. » (J. CUVELIER, *Les institutions de la ville de Louvain au moyen âge*, 1939, pp. 207-209.)

NOTES SUR LES PRETENDUS LIGNAGES D'ANVERS

Après avoir parlé de quelques familles que l'on rencontre à l'échevinage au XIII^e siècle, le chanoine Floris Prims, archiviste de la ville d'Anvers ajoute : « il n'est pas question alors des *septem tribus*, des sept « schaken » ou familles patriciennes ayant chacune dans ses armes un échiqueté de couleurs différentes. Invention du XVII^e siècle ».

« Ces sept lignages ou « schaken » hors desquels les échevins auraient dû originairement être choisis, constituent le summum de l'aberration. L'histoire de cette erreur — originairement mystification — forme une étude en elle-même. Notons ici seulement qu'elle naquit au xviii^e siècle par raison de flatterie et de vantardise, qu'elle peut se prévaloir de textes de Bruxelles et de Louvain que je n'ai pas à examiner ici, et d'un texte anversois du 25 février 1356. Selon le privilège ducal de cette date, il devait y avoir désormais à Anvers, 12 échevins et 6 conseillers « appartenant aux six plus anciennes familles de notre ville d'Anvers ». On s'y référa pour conclure qu'Anvers, comme les autres villes, avait eu sept lignages dont l'un, celui des Impeghem, se trouvait alors éteint. On ne voyait pas qu'Anvers avait toujours eu 12 échevins au lieu de sept comme les villes aux sept lignages. On ne découvrit pas que ce nombre six était fixé comme étant la moitié de douze, nombre total des échevins. Et moins encore, vérifia-t-on si ces sept lignages qui, à travers les siècles auraient eu l'échevinage en main, on pouvait les reconnaître dans les documents. Ou plutôt, on fit comme si on avait compulsé les documents et l'on donna les noms de ces sept lignages : mais là, justement, le menteur a impudemment menti. Les pièces d'archives du xiii^e siècle sont assez nombreuses pour pouvoir contrôler quelles familles en réalité siégeaient à l'échevinage, et il en résulte que les noms des sept « schaken » sont tout à fait fantaisistes. La fantaisie s'est seulement inspirée du désir de flatter quelques familles du xvii^e siècle (...).

» Des actes conservés il résulte incontestablement, en premier lieu, que l'échevinage d'Anvers était tout, sauf un bien réservé à quelques-uns.

» La nomenclature fait apparaître un mélange bigarré de noms. En second lieu elle montre qu'il n'y a pas eu « sept lignages ». Deux des sept « schaakfamilien » ne sont même pas une seule fois nommées. Des Alleyns nous connaissons seulement un échevin et pas davantage des Volcaerts. La cinquième famille, celle des Bode en a deux : Jean Bode, père et fils. La sixième, les Wilmaers en ont aussi deux, peut-être trois, dans le cas où il y aurait eu Willelmus Wilmari senior et un junior. Enfin, la septième, la famille de Pape est représentée par 4 noms. Mais à côté de celà, les Bornecolve sont au nombre de 4, les Zimarus, 3, les Drake, 3, les Molendino, 5, les Wijneghem, 3, et les Nose, 10.

Deux familles n'ont pour ainsi dire pas quitté l'échevinage de tout le xiii^e siècle : les Nose et les Bornecolve. ... mais comme ils n'avaient pas de glorieux descendants au xvii^e siècle, ils ne furent pas placés parmi les « oudste geslachten » imaginaires »¹.

(Fl. PRIMS, *Geschiedenis van Antwerpen*, I, 1927, p. 166 ; II, 1929, pp. 67-69. Traduction.)

NOTES SUR LE LIGNAGE SLEEUS ET LA FAMILLE van der MEEREN

A. INTRODUCTION

On vient d'éditer, dans la collection des *Tablettes du Brabant*, volume V, sous la signature de notre vice-président le docteur Spelkens, une étude très intéressante sur les inscriptions des membres au lignage Sleenus, d'après les registres officiels dont on a conservé trace.

Ce travail vient en suite de celui qui a déjà paru dans les *Cahiers bruxellois* au sujet du lignage t' Serhuyghs et fut suivi, dans la collection *Brabantica*, du même travail sur le lignage Sweerts. Ainsi seront déjà prospectés 3 lignages sur 7. Il y a lieu d'espérer que les 4 lignages restants trouveront également leur tour dans la bibliographie des lignages : il sera intéressant pour tous les lignagers de posséder cette collection complète qui leur fournira de très nombreux renseignements utiles pour toutes les recherches qu'ils voudront éventuellement effectuer.

Remarquons que le lecteur intéressé qui parcourt le travail Sleenus est amené à faire différentes remarques.

C'est d'abord la fugacité des familles inscrites au lignage : bien rares sont celles qui figurent plus de 5 fois ; et ensuite ce n'est jamais que pour une période très limitée.

Toutefois, parmi les familles qui ont procuré à ce lignage le contingent de membres le plus fourni se trouve la famille van der Meeren, qui est signalée 15 fois.

On peut dire que pendant un siècle elle fût vraiment un des éléments fondamentaux du lignage, et c'est pourquoi il est intéressant d'en faire ci-après une prospection plus approfondie.

Nous commencerons par citer textuellement les différents passages du travail de Monsieur le D^r Spelkens, relatifs aux van der Meeren.

Nous continuerons ensuite par des considérations diverses tendant à situer exactement les personnages cités dans leur cadre, leur époque et leurs relations exactes avec les lignages.

B. EXTRAITS DU TRAVAIL SLEEUS

- 1) 1471 — « Heer Conrad van der MEEREN, T., chevalier (1471), frère de Jean, chevalier, seigneur de Saventhem et (de Sterrebeek). Prés. 1470-71. »
- 2) 1470 — « Heer Henri van der MEEREN (frère de Jean, seigneur de Saventhem). Prés. 1470-71-73. »

- 3) 1473 — « Heer Jan van der MEEREN, T., chevalier, seigneur de Saventhem et de Sterrebeek. (Sont présents à la même date, ses frères Heer Henri et Heer Conrad, chevaliers), 1473-75 (élu). »
- 4) 1483 — « Heer Jan van der MEEREN.
 B Arm. T. chev. 1483-84-85-90 abs. (Ult).
 C Elu 1485.
 D 1473 : élu T. seign. de Saventhem et de Sterrebeke, frère d'Henri.
 H-189 : Ch. Bourgm. de Brux. en 1477 et échev. en 1479.
 H, 189 : Seign. de Saventhem (fils de Jean et de Mathilde Swaeff, frère d'Henri. Jean × Elisabeth de Herbays dont il n'eut pas de postérité. Il mourut avant 1496, laissant un fils naturel Jean qui mourut apais (grec), comme écrit Houwaert, c'est-à-dire sans enfant. »
- 5) 1483 — « Heer Henri van der MEEREN.
 B Arm. (*id.*) 1483...88, élu 1489, *id.* 1490, *id.* 1496, élu (Ult.).
Ibid. : frère de Jean ci-dessus, aussi chevalier, bourgm. en 1478-1483-1493, scab. 1469-1477-1483, mort 1499.
 Il × 1) Joanna de Mol, 2) Joanna van CUYCK, dont un fils Philippe, 3) Barbara van Coudenberg dicta Rolibuc, qui lui survécut. »
- 6) 1484 — « Philippe van der MEEREN.
 B 1484, élu-abs. »
- 7) 1488 — « Jan van der MEEREN.
 Arm. 1488-89-90 (présent en même temps que Jean van der MEEREN, chevalier) 1499-1501, élu 1504-05 (abs.) Ult. 1507.
 H, 189 : c'est le fils d'Elegast, bâtard de Jean (VIII) van der MEEREN et de Marguerite Gruwels.
 Wt III, 177 : Il remplit à Bruxelles les fonctions de bourgmestre, d'échevin et de trésorier. »
- 8) 1504 — « Conrad van der MEEREN, fils de Jean, de Humelghem, fut « meyer » de Campenhout. Ch. scab. : 1516.
 B Arm. Adm. 13 juin 1504. Ult. 1543, élu abs.
 D Adm. 1505 (au lieu de 1504) scab. 1515.
 Ne fut jamais seigneur de Saventhem comme l'indique à tort le Ms B en 1538.
 H, 189, fils de Jean et de Aleyte 's Velters (II 6497-90, v°, n° 6-L523), petit-fils d'Elegast et de Marguerite Gruwels. Conrad × Marguerite d'Ittre. »

- 9) 1542 — « Jr Jan van der MEEREN.
B Prés. 1531 (?) T. chev. (1542) Elu : 1530-32-47.
Ult. 1552.
D T. : Heere van Rymenant Arm. : les mêmes que
celles de Conrad (1504). »
- 10) 1536 — « Philippe van der MEEREN.
B Arm. Adm. 1536. Ult. 1537 (abs.). »
- 11) 1542 — « Jr Jan van der MEEREN.
B Arm. Prés. 1542. Elu : 1549-49. Ult. : 1551.
Personnage difficile à identifier ici. B : Il est frère
de Conrad ci-dessus, qui est présent le même jour.
D : Ce qui est plus admissible c'est qu'il soit le fils
de Conrad et de Marguerite d'Ittre. Il porte les mêmes
armes.
Le même jour, parmi les absents, on mentionne encore
un autre Jean, chevalier, seigneur de Rymenant. Il est
encore mentionné en 1549 dans D, avec le même titre.
D'après H-190, il est le fils de Philippe et de Maxi-
milienne van der Noot. Il × 1) Marguerite de Diest,
dont il eut une fille Maximilienne qui × 1) Baudouin
d'Oignies, 2) François d'Oignies, dont postérité.
Toujours d'après Houwaert, (*ibid.*), il était dans le
lignage Sleeus en 1549-52. »
- 12) 1560 — « Heer Wouter van der MEEREN.
B 1560 (présent et élu) T. chevalier.
H, 190 : c'est le fils de Philippe van der MEEREN
et de Maximilienne van der NOOT. Wouter fut sei-
gneur de Saventhem et de Sterrebeke. Il mourut en
1568. »
- 13) 1566 — « Jr. Henri van der MEEREN. « sone des voorsch.
heere van Saventhem ».
B Arm. 1566 (élu). Elu : 1567-68-69-71-78. Abs. à
partir de 1587.
Ult. 1595.
H, 190 : fils de Wouter et de Catherine de Nassau,
il × Anna van Hamme, veuve d'André Vésale.
D'après Houwaert (*ibid.*) admis en 1567. Cet André
Vésale est le célèbre anatomiste bruxellois. »
- 14) 1576 — « Jr Philippe van der MEEREN.
B Présent 1576. Elu même date.
C'est sans aucun doute le fils de Wouter et de Cathe-
rine de Nassau (H, f° 190). Exilé en 1568, il revient
en grâce en 1582 et fait relief de ses seigneuries. Il ×
1) Marie van der NOOT, 2) Juliana van SCAGEN.

Ses biens avaient été confisqués par sentence du 17-8-1568 (A.G.R., Ch. des Comptes, n° 18395 — Confiscations). »

- 15) 1577 — « Jr Pauwel van der MEEREN.
B Arm. Adm. 1577 Abs. 1586 Ult. 1587 (abs.).
D Etait le fils de Walter et de Catherine de Nassau. »

ARMES van der MEEREN

« B Jan van der MEEREN (1483) et tous les van der MEE-REN qui figurent sur cette liste (sauf Conrad ci-dessous et son fils), ont les mêmes armes :

d'azur au chef d'argent à trois pals de gu.

D Conrad van der MEEREN (1504) :

d'azur à 3 croisettes recroisettées d'... posées 2 et 1,
au chef d'argent à 3 pals de gu.

Philippe van der MEEREN (son fils) (1536) : *id.* »

C. *QUELQUES QUESTIONS AU SUJET DES 15 PERSONNALITES CITEES CI-DESSUS*

1^{re} question :

Qui est créateur du lignage ?

Réponse :

Une hypothèse veut qu'au XIII^e siècle, un certain GERELIN opérait dans les marais de Bruxelles et s'était rendu célèbre par son courage, d'où on lui aurait donné le surnom « de Leeuw » par allusion à un lion légendaire.

Ce lion aurait procréé de nombreux lionceaux auxquels on aurait donné, entre autres, les prénoms d'Arnold et de Nicolas, selon l'onomastique spécifique du Brabant. Ces jeunes lions auraient donné naissance à deux familles dont le patronyme serait devenu t' SERARNTS et t'SERCLAES.

Ainsi que l'a fait parfaitement remarquer le D^r Spelkens, il est extraordinaire de voir combien les familles inscrites au début dans les différents lignages s'évanouirent et disparurent pour être remplacées par d'autres familles devenues lignagères par des voies féminines.

Nous avons vu le cas, ci dessus, pour les descendants du fameux Gerelin ; mais il est identique pour toutes les autres familles et si on considère tous les noms repris au répertoire du D^r Spelkens,

page 240, on ne relève que des chiffres de 6, 7, 9, 11, 12 personnages de la même famille étalés au maximum sur 2 siècles.

Parmi toutes ces familles, se distinguent les van der MEEREN qui sont cités 15 fois de 1483 à 1577. D'où venaient-ils ?

On sait qu'ils étaient originaires du village de Sterrebeek où se maintint la branche aînée et qui se ramifia à Woluwe, Humelgem, etc., et la branche cadette qui régna à Saventhem et dans la plupart des villages environnants. Cette famille était d'ordre équestre, essentiellement rurale à ses débuts. Comment entra-t-elle dans les lignages bruxellois ? Pour la branche de Saventhem c'est simple : Henri (V) van der Meerem épousa Marie Clutinc. Par son père celle-ci descendait du lignage t' Seruyghs, et par sa mère des t' Serants et, par conséquent, du lignage Sleeus.

Pour la branche aînée, la première admission au lignage Sleeus intéresse Conrad (I) appartenant à la 10^e génération.

Comme ancêtres féminins, nous avons une Bisdomme, une Winekenzele, une Borcht, une Bierghes, une Aa, une Helmont, etc. Des recherches ultérieures permettront d'établir par laquelle de cette ascendance il entra dans les lignages.

Pour de plus amples détails, nous renvoyons à l'ouvrage sur les van der Meerem, en 7 fascicules, que nous avons publié il y a 10 ans et dont un exemplaire peut être reçu en lecture aux archives de la ville de Bruxelles et un autre à la Bibliothèque royale. L'article Conrad (I) van der Meerem se trouve page 24 du fascicule 5.

Nous avons vu ci-dessus que le dernier inscrit de la famille van der Meerem au lignage Sleeus fut le n° 15, c'est-à-dire Paul, en 1577.

Après lui plus aucun van der Meerem ne fut inscrit au lignage. Ce n'est pas étonnant, cette famille était tombée en disgrâce, comme toute la noblesse brabançonne, pour s'être opposée à l'arrivée des Bourgogne.

Ensuite, elle fut mal vue des points de vue religieux à cause de ses alliances répétées avec la Maison de Nassau. Enfin, les guerres de religion et les destructions du village, comme celui de Saventhem, achevèrent de la ruiner.

Elle disparut donc de la noblesse rurale et vint se perdre dans l'incognito de la bourgeoisie urbaine où on l'a retrouvée jusqu'au siècle dernier.

2^e question :

Peut-on identifier les 15 van der Meerem qui figurent dans le travail général ?

Réponse :

Il y a quelque 15 ans nous avons relevé dans tous les auteurs connus quelque 200 van der Meerem de la famille aux 3 pals, entre Bruxelles et Louvain, étalés sur 13 générations, de 1190 à 1605, et

15 van der Meeren relevés par le D^r Spelkens.

C'est parmi ces 200 noms que nous devons chercher à situer les partagés en 17 branches différentes.

A ces 15 figurants nous avons donné un numéro d'ordre de 1 à 15, et dans nos critiques nous rappelons, autant que possible, la génération, la date de leur admission, la branche à laquelle ils appartenaient, et le numéro du fascicule général sur les van der Meeren, avec la page où ils sont cités.

1) *CONRAD (I)*

Il est un des personnages les plus importants de la branche aînée à Sterrebeek. Il fut professeur à l'Université de Louvain, seigneur soit à ..., soit de Woluwe-Saint-Lambert, Grassen, Juple, Haren, Wezembeek, etc.

Comme couronnement il acheta la Vicomté de Bruxelles, mais dû t l'abandonner par retrait lignagé en faveur des Bouchout.

Il fut échevin de Bruxelles et bourgmestre ; ce qui laisse supposer une ascendance lignagère. Celle-ci devait donc lui venir d'un aiëul maternel (voir ci-dessus).

2) *Henri van der MEEREN (1470)*

On le donne comme frère de Jean, qui suit, et de Conrad, qui précède ; il est donc, comme eux, de la 10^e génération, branche aînée et ne figure pas sur notre tableau général. C'est donc qu'il vécut sans histoire et qu'on n'a rien à en dire, sinon son admission au lignage.

3) *Jean van der MEEREN (1473), Chevalier*

On le donne comme seigneur de Saventhem et de Sterrebeek. Ce n'est pas exact car la branche aînée fut seigneur *en* Sterrebeek et jamais seigneur *ni de* Sterrebeek, *ni de* Saventhem.

C'est sans erreur possible le Jean II de notre tableau, époux d'Isabelle de CONINCK et grand bienfaiteur de l'église de Sterrebeek. Ses faits et gestes sont relevés dans notre fascicule 5, page 22.

4) *Jean van der MEEREN (1483)*

Il appartint à la branche cadette et fut effectivement seigneur de Saventhem et de Sterrebeek, 11^e génération, Jean (VI) de notre tableau. Epoux d'Elisabeth de HERBAYS. Relevé page 15 de notre fascicule 6.

5) *Henri van der MEEREN (1483)*

C'est le Henri (VI), 11^e génération de notre tableau, frère de Jean (VI), relevé ci-dessus et mort sans enfant.

Il épousa 1) une de MOL, 2) une de CUYCK, 3) une COU-DENBERG (voir fascicule 6, page 15).

6) *Philippe van der MEEREN* (1484)

L'identification de ce personnage est assez difficile, à moins qu'il ne s'agisse de Philippe (I), branche de Saventhem, 12^e génération, époux de Maximilienne van der NOOT.

7) *Jean van der MEEREN* (1488)

D'après les armes qu'on lui donne, il appartient à la branche d'Humelghem et c'est en effet Jean (VIII), de la 11^e génération, époux s'Velters et qui fut à diverses reprises échevin et bourgmestre de Bruxelles (voir fascicule 5, page 28).

8) *Conrad van der MEEREN* (1516)

D'après ses armes, il appartenait au hameau d'Humelghem et c'est par conséquent Conrad (III), 12^e génération, fils de Jean (VIII) ci-dessus, époux de Marguerite d'Ittre, décrit page 28 du fascicule 5.

9) *Jean van der MEEREN* (1531)

Le fait qu'on le donne comme seigneur de Rymenant le situe dans la branche de Saventhem, Rymenant étant un fief échu à la branche de Saventhem en même temps que Morchoven, Steenvoorde, etc. Il appartient à la 13^e génération et est cité à la page 23 de notre fascicule 6.

10) *Philippe van der MEEREN* (1536)

D'après les armes données par le D^r Spelkens, il appartiendrait à la branche d'Humelghem et serait un fils de Conrad (III).

Il n'est pas cité dans les différentes généalogies, c'est qu'il n'a pas eu d'histoire.

11) *Jean van der MEEREN* (1542)

Ainsi que le dit le D^r Spelkens, il est très difficile à identifier car on trouve dans les généalogies un Jean, fils de Conrad (III), branche d'Humelghem et, à la même génération, un Jean, fils de Philippe (I), branche de Saventhem.

Seule la vérification et la certitude des armes permettraient l'identification.

12) *Wouter van der MEEREN* (1660)

C'est évidemment Wouter (II), 13^e génération, branche de Saventhem, frère de Henri (VII), époux de 1) Catherine de Nassau, 2) Anne van der Ee (page 22, du fascicule 6).

13) *Henri van der MEEREN* (1566)

C'est le fils de Wouter (II), cité ci-dessus, et qui épousa une van Hamme (page 24 du fascicule 6).

14) *Philippe van der MEEREN* (1576)

C'est évidemment Philippe (II), 14^e génération, branche de Saventhem, époux de 1) Marie van der NOOT, 2) Juliana van SCAGEN.

Il comparait à la Confédération des Nobles en 1566 et dû fuir devant le duc d'Albe (voir fascicule 6, page 24).

15) *Pauwel van der MEEREN* (1577)

Appartient à la branche de Saventhem, 14^e génération, fils de Wouter (II) et de Catherine de Nassau, frère de Philippe (II), qui précède.

Nous le trouvons page 24 du fascicule 6 où on parle, entre autres, de son admission au lignage SLEEUS.

RESUME

Les considérations ci-dessus montrent l'importance dont la famille van der MEEREN jouit dans le Duché de Brabant, aussi bien dans la partie rurale que dans la partie urbaine.

Aux 15 noms qui sont cités ci-dessus on pourrait encore en ajouter un certain nombre, soit avant, soit après les dates considérées.

Par exemple, il a été établi que Antoine van der MEEREN, époux de Marguerite BAUW, avait le droit d'être inscrit au lignage SLEEUS par ses ancêtres DIEDEGHEM (voir le travail du D^r Spelkens : *3 descendances de Jean premier de Brabant*).

BRAUN de ter MEEREN

ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE DU 18 JUIN 1964

L'assemblée générale des membres de notre association s'est tenue cette année le 18 juin. La réunion eut lieu au n° 15, Grand-Place, à Bruxelles, où se tint ensuite le diner traditionnel.

Elle fut présidée par le comte t'Kint de Roodenbeke.

L'assemblée approuva les comptes de 1963, renouvela le mandat d'administrateur de l'association, au comte t'Kint de Roodenbeke, du D^r Spelkens et de M. José Anne de Molina, et entendit le Rapport pour 1963 dont, ci-dessous, les principaux extraits.

« Durant l'année 1963 nous avons enregistré 15 demandes d'admission en qualité de membre effectif de notre association. Elles ont toutes obtenu suite favorable par décision de notre conseil d'administration, après instruction des dossiers par la Commission des preuves. Dans les mêmes conditions, quelques autres demandes d'admission, remontant à des années antérieures, ont été jugées fondées.

» Sont ainsi entrés dans notre groupement en 1963, comme membres effectifs : M. Claus ; M. Ph. Triest ; M. et M^{me} André de Streel ; B^{on} Adrien t'Kint de Roodenbeke ; B^{on} et B^{ne} Baudouin t'Kint de Roodenbeke ; M. Benoit t'Serstevens ; C^{te} Wenceslas de T'Serclaes de Wommersom ; M. Leynen, MM. Laurent et Vincent Leynen, M^{lles} Claudine et Godelieve Leynen ; C^{esse} Ferd. de Marnix de Sainte Aldegonde ; M^{lle} Lados van der Meersch ; M^{me} Christian Fobe ; M. Michel Wittcock, M^{me} Spelkens née Strens.

» Au 31 décembre 1963, l'Association comptait 91 membres, dont 19 membres fondateurs non-effectifs et 72 membres effectifs ayant dûment établi leur ascendance lignagère.

» L'Association a fait paraître six numéros de son Bulletin *Les Lignages de Bruxelles*, pendant sa deuxième année de parution.

» Les membres ont été conviés à des manifestations spécialement organisées à leur intention.

» Une soirée théâtrale au Théâtre National les réunit pour assister à la représentation de *La charrue et les étoiles*.

» Le baron Drion du Chinois fit une conférence sur Charles-Quint et l'Europe.

» Une visite guidée eut lieu à l'Exposition « Siècle de Bruegel ».

» Ces manifestations furent bien suivies et vivement appréciées par les participants. Un même succès fut réservé au diner organisé pour les membres, le 13 juin 1963, après l'Assemblée générale.

» Par ailleurs, l'analyse et le dépouillement des Registres aux admissions du Lignage Sweerts ont été menés à bien. Ce travail a été vérifié et enrichi de notices et de commentaires, par MM. H.C. van Parys et J. Anne de Molina, membres de notre Conseil et de notre Commission des Preuves. »

ASSOCIATION DES DESCENDANTS DES LIGNAGES DE BRUXELLES
(a. s. b. l.)

LISTE DES MEMBRES EFFECTIFS ADMIS APRES
LE 15 MARS 1963

A la page 77 et suivantes de notre Bulletin n° 8, 1963, nous avons publié une liste des membres effectifs admis au 15 mars 1963 dans notre Association, nous la complétons ci-dessous, jusqu'au 1^{er} novembre 1964.

Baron Roland Paul d'ANETHAN (RB)
M. Maurice BRAUN de ter MEEREN (L)
M. Adrien CLAUS (H)
M^{mo} COPPIN née Madeleine de SMETH (H)
M^{lle} COPPIN (H)
M^{mo} Marc DUMONT de CHASSART née Evelyne GERNAERT (W)
M^{mo} Christian FOBBE née Marie-Claire van GEETERUYEN (W)
M. Gérard JANSSENS (H)
M. et M^{mo} Frédérique van der KELEN (H)
M. et M^{mo} Marc van der KELEN (H)
M^{lle} Y. LADOS van der MERSCH (W)
M. LEYNEN (W)
M^{mo} LEYNEN née Simonne COPPIN (H)
M. Laurent LEYNEN (H)
M. Vincent LEYNEN (H)
M^{lle} Claudine LEYNEN (W)
M^{mo} Emm. de la KETHULLE de RYHOVE née Godelieve LEYNEN (H)
C^{mo} Ferdinand de MARNIX de Sainte ALDEGONDE née B^{mo} t'KINT de ROODENBEKE (W)
M. René PAUWELS (L)
M. Jean François t'KINT de ROODENBEKE (W)
M. Emmanuel t'KINT de ROODENBEKE (W)
M^{lle} Françoise t'KINT de ROODENBEKE (W)
M. Thierry t'KINT de ROODENBEKE (W)
M. Pierre t'KINT de ROODENBEKE (W)
B^{on} Baudouin t'KINT de ROODENBEKE (W)
B^{on} Charles-Henri t'KINT de ROODENBEKE (W)
B^{mo} Baudouin t'KINT de ROODENBEKE née Hélène de STEENHAULT de WAERBEEK (W)
M. André de STREEL (RB)
M^{mo} André de STREEL née Germaine DIERCXSENS (H)
M. Philippe TRIEST (L)
C^t Wenceslas de T'SERCLAES de WOMMERSOM (R)
M. Michel WITTOCK (C)
M^{lle} Maria Laetitia WITTOCK (C)
M. Luciano WITTOCK (C)